

Questions relatives à

# **L'identité de genre**

Éléments de discernement  
pour l'École catholique

---

# Avant-propos

**E**n étroite collaboration, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique et le Conseil pour l'Enseignement catholique de la Conférence des Évêques de France ont voulu apporter aux Directeurs diocésains et aux Chefs d'établissement une aide au discernement. Cette aide était attendue pour permettre de se situer en responsabilité devant certaines demandes de jeunes et d'adultes concernant l'identité de genre.

Plutôt que d'établir un échantillonnage forcément incomplet et schématique de « situations », nous avons choisi de nous situer d'abord en « amont », et de réfléchir à l'enjeu des questionnements actuels : de quelle manière éduquer dans la belle différence entre homme et femme ?

Nous avons également voulu, avec confiance, dire l'importance de la responsabilité éducative des familles et de l'école catholique dans la délicate maturation affective des enfants et des jeunes. Pour nous, la lumière de l'anthropologie chrétienne est plus que jamais nécessaire pour éclairer les situations et les choix.

Bien entendu, nous avons voulu donner quelques repères juridiques, tout en sachant que le droit français évolue en ce domaine, comme en d'autres, de telle façon que nos pratiques ne contreviennent en rien à la loi.

S'il est une chose essentielle, c'est de devenir alliés du temps, car rien n'advient de durable en matière éducative sans la patience du temps, et c'est aussi de chercher toujours le dialogue avec les familles et les jeunes eux-mêmes, pour un discernement à poser les uns avec les autres.

Nous souhaitons que ces quelques réflexions sous forme d'une introduction et de cinq « fiches » soient utiles à celles et ceux pour qui la passion d'enseigner et d'éduquer en école catholique reste entière.

**Mgr Benoît Rivière**  
*Évêque d'Autun  
Président du conseil épiscopal  
de l'Enseignement catholique*

**Philippe Delorme**  
*Secrétaire général  
de l'Enseignement catholique*

# Questions relatives à l'identité de genre

## Éléments de discernement pour l'École catholique

Certains élèves, parfois très jeunes, expriment leur questionnement, leur désarroi devant ce qu'ils ressentent comme une disjonction entre leur corps et leur « identité de genre ». Ces questions trouvent une résonance particulière dans les établissements scolaires qui, bien évidemment, ne sont pas « hors sol ». Ils sont également concernés, nous devons le reconnaître sans naïveté, par certaines luttes sur ces sujets, dont la portée les dépasse largement.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable, en complément des documents déjà disponibles produits par les diocèses, les directions diocésaines, d'autres mouvements..., d'éclairer la nature profonde de ces questions, de rappeler le cadre juridique en vigueur, d'affirmer les ressources dont dispose l'École catholique pour répondre à ces situations souvent délicates et d'apporter quelques éléments pratiques pour les communautés éducatives.

Ce document apporte des repères pour faire de ces interrogations une opportunité éducative et de dialogue, et pas simplement une épreuve. Il s'appuie notamment sur le document publié en 2019 par la Congrégation pour l'éducation catholique « *Il les créa homme et femme* » – *Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation*<sup>1</sup>, dont des extraits introduisent chacune des fiches. Ces dernières sont susceptibles d'évoluer avec l'expérience, les retours du terrain, l'état de la science, du droit...

Sa visée est d'aider les responsables de l'Enseignement catholique dans le discernement nécessaire à avoir en établissement pour pouvoir agir lorsqu'une situation se présente, sans perdre de vue sa nécessaire inscription dans le cadre plus global d'un accompagnement éducatif suivant l'anthropologie chrétienne.

Les situations qui sont abordées ici sont diverses, même si elles ont des traits communs. Elles sont singulières : il s'agit toujours d'un jeune, à un moment donné de son histoire, dans une famille, dans un établissement... Elles appellent donc des réponses également singulières qui convoquent la responsabilité du chef d'établissement et de la communauté éducative autour de lui. Apporter des éléments pour soutenir la décision, l'éclairer est un travail délicat. C'est ce à quoi ce document entend contribuer. Il ne saurait, par contre, pour les mêmes raisons, apporter des « réponses toutes faites », des études de « cas pratiques ». Ce ne serait ni délicat, ni adéquat. Il s'agit bien de favoriser une réflexion, un discernement : sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, ce sont les acteurs locaux, les premiers concernés, qui ont le pouvoir d'agir.

<sup>1</sup> [www.educatio.va/content/dam/cec/Documenti/19\\_999\\_FRANCESE.pdf](http://www.educatio.va/content/dam/cec/Documenti/19_999_FRANCESE.pdf)

Conçu pour accompagner le discernement des équipes et l'élaboration collective d'une réponse adaptée à chaque situation, le document est organisé en cinq fiches :

- **La fiche 1**, intitulée « **De quoi parle-t-on ?** » donne quelques éléments de clarification sur les questions qui se posent autour de l'identité de genre.
- **La fiche 2**, « **Une responsabilité éducative pour l'Enseignement catholique** » précise la manière dont la responsabilité de l'Enseignement catholique est engagée.
- **La fiche 3**, « **Éléments de discernement à la lumière de l'anthropologie chrétienne** » vient rappeler quelques repères d'anthropologie chrétienne nécessaires à l'accompagnement éducatif attendu en école catholique.
- **La fiche 4**, « **Éléments de discernement pour accompagner les communautés éducatives** » regroupe, autour de quelques entrées, les principes importants à garantir pour accompagner au mieux les questionnements et situations qui peuvent se présenter.
- **La fiche 5**, « **Points de repères juridiques** » permet de clarifier le cadre légal de gestion des situations.

*« Pour emprunter la voie du dialogue sur la question du genre dans l'éducation, il est nécessaire de tenir compte de la différence entre l'idéologie du genre et les diverses recherches sur le genre menées par les sciences humaines. Tandis que l'idéologie prétend, comme l'observe le pape François, "répondre à des aspirations parfois compréhensibles" mais cherche à "s'imposer comme une pensée unique qui détermine même l'éducation des enfants", ce qui empêche la rencontre, il ne manque pas de recherches sur le genre qui s'efforcent d'approfondir de manière appropriée la façon dont on vit dans les diverses cultures la différence sexuelle entre homme et femme. C'est en relation avec ces recherches qu'il est possible de s'ouvrir à l'écoute, au raisonnement et à la proposition »<sup>1</sup>.*



Les théories liées au genre (*genderstudies*, *gendertheories*) sont nées dans la culture anglo-saxonne et sont arrivées ensuite dans la culture européenne. Elles s'inscrivent à chaque fois dans une histoire particulière et dans une culture différente qui peuvent refléter des positions également différentes quant à l'accueil et au traitement des situations<sup>2</sup>.

Ces théories se donnent pour objet d'étude les conséquences que peut avoir pour un être humain son appartenance à l'un ou l'autre des sexes. Elles distinguent pour cela la notion de sexe, réalité physiologique, et celle de genre, réalité psychologique et sociale. Elles posent ainsi que l'identité sexuée est avant tout, voire exclusivement, le fruit d'une histoire personnelle et sociale, d'une élaboration psycho-affective et d'un contexte culturel. En somme, les différences entre les sexes seraient des constructions sociales et n'auraient aucun ancrage naturel. Ici, la personne est vue comme indépendante de son corps et les rapports entre les hommes et les femmes perçus sous l'angle de la lutte des sexes.

Couramment utilisé aujourd'hui, le concept de genre a, de fait, connu une évolution importante au cours des soixante-dix dernières années. Né des mouvements pour la promotion des droits de la femme, il a donné lieu à des recherches universitaires regroupées sous l'expression « *genderstudies* ». Ces recherches ont accompagné, autant que nourri, des évolutions socio-économiques en faveur d'une meilleure compréhension et prise en compte des spécificités de chaque « sexe », en apportant aussi

<sup>1</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « *Il les créa homme et femme* » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §6.

<sup>2</sup> Voir, par exemple : Christian Flavigny, *Aider les enfants « transgenres » – Contre l'américanisation des soins*, Pierre Téqui éditeur, 2022.

des réponses à des situations réelles de souffrance ou d'exploitation des femmes. Mais certaines ont contribué à une forme d'indifférenciation entre les sexes, poussant plus loin le curseur de la déconstruction de tout ce qui est culturel ou lié à l'éducation. Ce faisant, elles ont inspiré des positions plus militantes et ont progressivement conduit à la définition d'une « théorie du genre » passant d'une distinction entre sexe et genre à une dissociation pouvant conduire à une rupture de l'unité de la personne.

## La dynamique de la construction de soi

La diffusion de ces perspectives tient à de nombreux facteurs (importance prise par les problématiques d'identité, utilisation des réseaux sociaux, poids du groupe des pairs, une forme d'égalitarisme, individualisation...). Mais ces « théories » rencontrent aussi une certaine audience car la personnalité sexuée est effectivement reçue et se construit dans le temps, avec une dimension éducative, sociale et culturelle. Dans la construction sexuée se mêlent l'inné et l'acquis. Ce processus obéit, en effet, à une double dynamique ; il « *est à la fois un donné qui se découvre peu à peu et que l'enfant s'approprie dans l'identification au parent de même sexe et elle est éducative et culturelle en intégrant des points de repère ou des codes culturels et éducatifs, fruits d'un patrimoine humain transmis d'une génération à l'autre et à l'intérieur même d'une génération. C'est ainsi que l'on peut dire à la fois que l'on naît homme ou femme ET qu'on le devient au fil des années. De même que l'enfant n'accède au langage que s'il le reçoit, de même il ne définit son identité sexuelle qu'en harmonisant le donné naturel avec ce qu'il reçoit par les échanges avec son entourage sexué* »<sup>3</sup>. Ces échanges lui apprennent à découvrir son corps et à faire l'expérience des langages du corps.

## Au cœur des interrogations liées au genre se trouve celle de l'identité : « qui suis-je ? »

Un certain nombre de nos contemporains se déclarent ainsi non-binaires, c'est-à-dire ni homme, ni femme, et revendiquent la possibilité que leur genre oscille entre le masculin et le féminin (« *gender fluid* ») ou de n'appartenir à aucun genre (« *queer* »).

D'autres expriment une « dysphorie de genre », qu'il convient de distinguer de la notion de « théorie de genre ». Le Manuel Merck Sharp & Dohme (MSD) définit la dysphorie de genre comme une incongruité marquée entre le sexe attribué à la naissance et le sexe exprimé, présente depuis au moins six mois. Elle est diagnostiquée si elle s'accompagne d'une souffrance cliniquement importante ou une altération fonctionnelle résultant de cette incongruité<sup>4</sup>. Une dysphorie ressentie n'implique pas, pour tous, un même parcours et la Haute autorité de santé (HAS) distingue la transition sociale (changement de mode vestimentaire, de prénom, de pronom...), la transition administrative (modification du prénom et/ou de la mention de sexe à l'état civil) et la transition médicale (traitement médicamenteux et chirurgie). La transition sociale peut être vécue ou présentée comme un espace de réflexion (« faisons cela en attendant de voir si le jeune est sûr de son choix »)... C'est vrai, cependant l'expérience des pays qui se sont engagés depuis un certain temps dans cette voie laisse penser que la transition sociale d'enfants ou de jeunes une fois engagée mène la plupart du temps à une transition médicamenteuse.

Tout ceci commence à éclairer la complexité des situations qui peuvent se rencontrer tant dans les familles qu'à l'École et permet de comprendre que la réponse à la demande de certains enfants

<sup>3</sup> Confédération nationale des AFC (CNAFC), *Questions autour du genre à l'école*, 2013.

<sup>4</sup> [www.msmanuals.com/fr/professional/troubles-psychiatriques/sexualite/C3%A9-dysphorie-de-genre-et-paraphilies/dysphorie-de-genre](http://www.msmanuals.com/fr/professional/troubles-psychiatriques/sexualite/C3%A9-dysphorie-de-genre-et-paraphilies/dysphorie-de-genre)

ou adolescents peut engager toute leur vie. Cela appelle de ce fait à un surcroît de prudence et de discernement, comme l'a notamment rappelé l'Académie de médecine : « Une grande prudence médicale doit être de mise chez l'enfant et l'adolescent, compte tenu de la vulnérabilité, en particulier psychologique, de cette population et des nombreux effets indésirables, voire des complications graves, que peuvent provoquer certaines des thérapeutiques disponibles »<sup>5</sup>. L'Académie a notamment souligné que certains traitements, dont s'accompagne la « transition médicale », sont irréversibles (notamment les traitements chirurgicaux). Il convient également de rappeler que les études scientifiques sur ces sujets sont encore peu nombreuses.

## Une responsabilité pour l'Enseignement catholique

Pour autant, dans le contexte actuel, il est souvent difficile de savoir comment répondre aux questions qui se posent tant le propos, porté parfois par un discours militant voire idéologisé, a introduit une confusion anthropologique. On observe une perte du sens du corps en général (qui se manifeste aussi, par exemple, dans les discours transhumanistes) et du corps sexué en particulier. On observe en parallèle une augmentation du nombre d'enfants ou de jeunes à éprouver une inadéquation entre leur sexe et leur genre, masculin ou féminin. Ce ressenti se manifeste par des interrogations, parfois un désarroi et des difficultés à aborder les différences anthropologiques qui permettent de comprendre ce qu'est un homme et ce qu'est une femme et leur vocation propre. Ces questionnements existentiels et inhérents à l'adolescence ne peuvent se satisfaire des réponses proposées sur les réseaux sociaux et demandent à être partagés, confrontés. Il est de la

responsabilité des adultes d'offrir aux jeunes des lieux d'écoute et d'échange pour les éclairer.

Sur un tel sujet, qui interroge fondamentalement la vision de l'homme, l'Enseignement catholique se doit d'éclairer et d'accompagner une réflexion en s'appuyant sur l'anthropologie chrétienne.

### POUR APPROFONDIR LA RÉFLEXION

- ◆ Académie nationale de médecine, Communiqué du 25 février 2022 : [www.academie-medicine.fr/la-medecine-face-a-la-transidentite-de-genre-chez-les-enfants-et-les-adolescents](http://www.academie-medicine.fr/la-medecine-face-a-la-transidentite-de-genre-chez-les-enfants-et-les-adolescents)
- ◆ Jacques Arènes, *La problématique du genre*, Documents Episcopat, n°12, 2006
- ◆ Confédération nationale des AFC (CNAFC), *Questions autour du genre à l'école*, 2013
- ◆ CNAFC, *Confusion dans le genre*, 2022
- ◆ Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – *Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation*, 2019
- ◆ René Écochard, *Homme, femme – Ce que nous disent les neurosciences*, Artège, 2022
- ◆ Christian Flavigny, *Aider les enfants « transgenres » – Contre l'américanisation des soins*, Pierre Téqui éditeur, 2022
- ◆ Claude Habib, *La question trans*, Gallimard, 2021
- ◆ Serge Hefez, *Transitions – Réinventer le genre*, Le livre de poche, 2022
- ◆ Céline Masson, Caroline Eliacheff, *La fabrique de l'enfant transgenre*, Les éditions de l'observatoire, 2022

<sup>5</sup> Académie nationale de médecine, Communiqué du 25 février 2022.

*« À l'action éducative de la famille se joint celle de l'école, qui interagit de manière subsidiaire. Forte de sa fondation évangélique, l'école catholique prend l'aspect d'une école pour la personne et d'une école des personnes.*

*"La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique". Cette affirmation, en mettant en lumière le rapport vital de l'homme au Christ, rappelle qu'en la Personne même du Christ se trouve la plénitude de la vérité sur l'homme. C'est pour cela que l'école catholique, en s'engageant à promouvoir l'homme dans son intégrité, le fait, en obéissant à la sollicitude de l'Église, dans la conscience que toutes les valeurs humaines trouvent leur réalisation plénière et par conséquent leur unité dans le Christ. Cette conscience exprime la position centrale de la personne dans le projet éducatif de l'école catholique »<sup>1</sup>.*

Aux côtés de la famille, l'École, lieu de transmission de savoirs, de connaissances, a un rôle essentiel en termes d'éveil humain, spirituel et d'appropriation de soi, dans son unicité, y compris sa corporéité sexuée. La conception de la personne humaine fondée sur l'Évangile et la conviction de l'importance d'une éducation de tout l'homme, corps, âme et esprit, engagent l'Enseignement catholique à aborder les questions relatives à l'identité de genre dans le plus grand respect des personnes en veillant à la manière dont elles se posent au sein de la communauté éducative et s'inscrivent dans un projet d'éducation intégrale.

Consciente de sa responsabilité éducative, l'École catholique est fondamentalement soucieuse de la dignité de chaque personne qu'elle accueille et vigilante à la manière dont elle va considérer conjointement le plein épanouissement de la personne (corps, esprit et âme, tout ensemble) et la recherche du bien commun comme finalités unifiées de l'éducation.

Cette vigilance implique pour tout établissement catholique qu'il soit toujours attentif au respect inconditionnel de la dignité de toute personne, ainsi qu'à la manière dont il veille à garantir la place première des familles dans le processus éducatif.

### **Le respect inconditionnel de la dignité de toute personne**

Le Statut de l'Enseignement catholique<sup>2</sup> fonde l'éducation sur la dignité de la personne humaine

<sup>1</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §39.

<sup>2</sup> enseignement-catholique.fr/wp-content/uploads/2023/03/statutec2013\_maj\_2019\_web.pdf

et rappelle que l'École est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne.

**art. 1** *La dignité de la personne humaine fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation.*

**art. 42** *Par l'ensemble de ce qui la constitue, l'école catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. Elle contribue largement « à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire ».*

Tout ce qui touche à l'identité de la personne humaine appelle un surcroît de délicatesse et d'attention à la manière dont elle sera prise en compte.

## La famille, premier lieu d'éducation

Le Statut rappelle également que la responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, premiers éducateurs de leurs enfants, et qu'il convient d'assurer, notamment dans ce type de situation, une alliance éducative avec eux, seule capable de garantir un processus éducatif adapté aux besoins des enfants et des jeunes.

**art. 4** *La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants ; ils ont à favoriser leur « éducation totale, personnelle et sociale ».*

**art. 5** *Aux côtés des parents, l'école se présente comme une institution sociale qui répond aux besoins de formation et d'éducation de la personne. Plus que jamais les familles recherchent le concours de l'école, au moment où ne cesse de gagner en importance dans la vie humaine la part de la culture, de la communication et de la vie sociale.*

**Les parents, premiers éducateurs, ne sauraient être écartés des questionnements qui se posent.**

## La responsabilité propre de l'établissement

En établissement, la responsabilité éducative n'est pas interpellée uniquement au moment où une demande de changement de genre est adressée. Elle est engagée de façon globale dans le cadre d'un processus éducatif qui ne peut se limiter à la seule gestion d'une demande pour prendre en compte l'intérêt d'un jeune qui se construit. Notre responsabilité d'éducateur est engagée du fait même que la question d'un changement de genre puisse se poser : cette dernière a nécessairement des effets sur l'établissement et il n'est pas possible de faire comme si elle ne se posait pas.

La responsabilité de l'établissement se trouve interpellée à la fois dans la manière dont l'éducation affective relationnelle et sexuelle est proposée tout au long du cursus scolaire, dans le soin apporté à la relation avec les familles et dans la prise en compte du caractère singulier de chaque situation.

La responsabilité éducative qui incombe aux responsables des établissements catholiques nécessite de pouvoir inscrire la réflexion et l'action à engager à partir d'éléments de discernement indispensables pour accompagner leur réflexion à trois niveaux : anthropologique, juridique et éducatif.

*« La vision anthropologique chrétienne considère la sexualité comme une composante fondamentale de la personnalité, une de ses façons d'être, de se manifester, de communiquer avec les autres, de ressentir, d'exprimer et de vivre l'amour humain. Elle fait donc partie intégrante du développement de la personnalité et de son processus éducatif : "C'est du sexe, en effet, que la personne humaine reçoit les caractères qui, sur le plan biologique, psychologique et spirituel, la font homme et femme, conditionnant par-là grandement son acheminement vers la maturité et son insertion dans la société". Dans le processus de croissance, "une telle diversité, connexe à la complémentarité des deux sexes, répond pleinement au dessein de Dieu selon la vocation à laquelle chacun est appelé". C'est pourquoi l'éducation affective-sexuelle doit prendre en considération la totalité de la personne et rechercher par conséquent l'intégration des éléments biologiques, psycho-affectifs, sociaux et spirituels »<sup>1</sup>.*



Plus encore que ses prédécesseurs, le pape François insiste sur la profondeur de la crise anthropologique que connaît notre temps. Dans les établissements catholiques, les éducateurs, les chefs d'établissement sont bien évidemment concernés, comme leurs contemporains, et se trouvent doublement interpellés, en tant qu'homme ou femme et en tant que chrétien, par les demandes des jeunes auprès desquels ils servent. Cette interpellation concerne autant la posture à adopter que certains points de repères dont l'intégration constitue une sorte de préalable pour pouvoir justement initier un dialogue, entrer dans une compréhension plus fine des enjeux nécessaires à la mise en œuvre de la proposition éducative chrétienne. Comment annoncer le Christ à une génération qui change ?

Dans sa relation avec nous, le Christ vient nous aider à discerner et à accompagner, à comprendre la profondeur des questions que nous posent nos élèves et y répondre au service de leur croissance humaine et spirituelle. Celles concernant le genre, comme d'autres, renvoient à notre capacité d'accueil, de prise en compte et d'accompagnement des fragilités, des souffrances, et au regard que nous portons sur elles, car, comme nous y invite le pape François dans *Amoris laetitia* (AL), « comprendre les situations exceptionnelles n'implique jamais d'occulter la lumière de l'idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l'être humain » (AL, 307). Ici se donne à entendre la bonne nouvelle de l'anthropologie chrétienne<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « *Il les créa homme et femme* » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §4.

<sup>2</sup> Parler d'anthropologie chrétienne ne signifie pas qu'elle ne s'adresse qu'aux chrétiens.

Dans *Evangelii gaudium* (EG), le pape François interpelle les chrétiens sur leur attitude : « Parfois, nous sommes tentés d'être des chrétiens qui se maintiennent à une prudente distance des plaies du Seigneur. Pourtant, Jésus veut que nous touchions la misère humaine, la chair souffrante des autres. Il attend que nous renoncions à chercher ces abris personnels ou communautaires qui nous permettent de nous garder distants du cœur des drames humains, afin d'accepter vraiment d'entrer en contact avec l'existence concrète des autres et de connaître la force de la tendresse. Quand nous le faisons, notre vie devient toujours merveilleuse et nous vivons l'expérience intense d'être un peuple, l'expérience d'appartenir à un peuple » (EG, 270).

## La bonne nouvelle de l'anthropologie chrétienne

« L'anthropologie chrétienne plonge ses racines dans le récit des origines tel qu'il apparaît dans le livre de la Genèse où il est écrit que "Dieu créa l'homme à son image [...] il les créa homme et femme" (Gn 1, 27). Dans ces paroles, se trouve le cœur non seulement de la création mais aussi de la relation vivifiante entre l'homme et la femme, qui les unit intimement à Dieu. Le soi et l'autre que soi se complètent selon leur identité spécifique et se rencontrent en ce qui constitue une dynamique de réciprocité, soutenue par le Créateur et issue de lui »<sup>3</sup>.

**De cette conviction découlent trois dimensions essentielles constitutives de l'anthropologie chrétienne :**

### ◆ Le corps reçu comme un don

« Le corps est donné comme tâche à l'esprit humain »<sup>4</sup>.

L'homme n'a pas décidé de naître : il reçoit sa vie, elle est un don. C'est un objectif éducatif majeur d'introduire l'enfant à cette compréhension de lui-même et de son corps reçu, comme signe de ce don.

Accueillir son corps comme un don, c'est dire pleinement oui à ce corps sexué, mais c'est aussi se l'approprier, car les dons que nous avons reçus à notre naissance ne sont pas achevés mais à développer. Cette appropriation n'est pas linéaire, elle passe par des étapes, demande à être accompagnée. Ce chemin, toujours personnel, peut comporter des étapes problématiques, chaotiques, douloureuses. « L'enjeu est, en effet, de devenir sujet, acteur de son existence comme personne singulière. L'identité personnelle est primordiale par rapport à l'identité sexuelle, mais elle ne lui est pas extérieure. Elle l'intègre, comme la personne intègre toutes les dimensions de son existence : corporelle, psychologique, sociale, spirituelle »<sup>5</sup>.

« Apprendre à recevoir son corps, à en prendre soin et à en respecter les significations, est essentiel pour une vraie écologie humaine » (*Laudato si'*, 155) : de ce point de vue, on peut dire que le corps « dit » la personne. Au contraire, penser que l'on a un corps, comme on a une paire de chaussures, nous place d'emblée en extériorité par rapport à lui : le corps comme outil, le corps comme prison, le corps que je cultive pour le contempler... Ici, c'est l'émotion, le sentiment qui dominant. Or, justement, le corps nous enracine, le corps permet le contact concret, charnel avec l'autre (l'enfant tenu dans les bras de sa maman, la main serrée, le baiser donné et reçu) et par ce contact toute la personne est engagée. C'est une source de connaissance et de reconnaissance. Accepter son identité sexuée, c'est accepter de n'être pas tout, c'est exprimer sa différence mais aussi sa fragilité. Assumer cette fragilité permet d'accueillir le don qu'est l'autre.

<sup>3</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §31.

<sup>4</sup> Jean-Paul II, *Théologie du corps*, 59.

<sup>5</sup> Xavier Lacroix, *De chair et de parole*, Bayard, p. 140.

Lorsque le corps est reçu comme un don, comme un donné reçu, il nous indique notre capacité à nous ouvrir à l'altérité et notre vocation à nous donner. La sexualité prend alors tout son sens, celui d'un don possible vers la personne de l'autre sexe qui n'est pas un concurrent mais un être de relation. « *Dynamique, cette perspective nous introduit à la dimension de mystère de la différence sexuelle, mystère dans la mesure où nous n'aurons jamais fini de l'approfondir, de la comprendre... Mais c'est aussi ce qui la rend fragile ou peut faire qu'elle nous échappe toujours* »<sup>6</sup>.

« *La valorisation de son propre corps dans sa féminité ou dans sa masculinité est nécessaire pour pouvoir se reconnaître soi-même dans la rencontre avec celui qui est différent (...), et s'enrichir mutuellement* » (AL, 285).

► *Quelle image est-ce que nous nous faisons du « don » ? Cadeau ? Donné embarrassant ? Potentiel à développer ?*

► *Comment éveiller les enfants et les jeunes à cette notion d'un corps reçu, à découvrir, à soigner, à aimer ?*

#### ◆ **Unité et altérité de la personne**

« *Il est essentiel pour la personne humaine qu'elle devienne elle-même seulement grâce à l'autre, le "je" ne devient lui-même que par le "tu" et le "vous", il est créé pour le dialogue, pour la communion synchronique et diachronique. Et c'est seulement la rencontre avec le "tu" et avec le "nous" qui ouvre le "je" à lui-même* »<sup>7</sup>.

La question fondamentale est celle de l'unité de la personne qui, créée à l'image de Dieu, réunit l'homme et la femme dans une seule nature humaine commune. L'humanité est une, mais sa caractéristique fondamentale est d'être sexuée et donc différenciée.

L'altérité des sexes, voulue à l'image de Dieu, s'exprime dans l'altérité entre masculin et féminin, et nous ouvre ainsi à la relation.

La construction de l'identité est fondée sur l'altérité ; c'est par la rencontre et l'échange avec l'autre différent que la personne peut accéder à la connaissance d'elle-même. Un enjeu éducatif et pastoral des problématiques soulevées aujourd'hui par les demandes de changement de genre est de mesurer la portée concrète de la dépendance réciproque entre masculin et féminin. Il est ici question autant d'identification que de différenciation.

Les discours sur le genre, quand ils sont idéologisés, conduisent à des dissociations qui éclatent la personne entre sexe biologique, sexe psychologique, sexe social, orientation sexuelle et identité de genre. Ces dissociations mettent en cause le fondement anthropologique chrétien d'une personne unifiée en Dieu, recevant sa vie comme un don et trouvant la voie de son développement dans l'altérité, notamment homme-femme, qui ouvre à la relation et au dialogue.

► *Comment distinguer sans dissocier ? Comment honorer la spécificité de chacun et l'appartenance à une même nature humaine ?*

► *Quels sont les moments de classe, de vie de classe où il est possible de travailler à l'articulation entre unité et diversité, de faire l'expérience de l'altérité permettant de valoriser l'apport différent et complémentaire de chacun des genres ?*

#### ◆ **La sexualité, composante fondamentale de la personnalité**

La différence sexuelle est constitutive de l'identité humaine et la sexualité structure les identités masculine et féminine par la confrontation et l'identification à l'autre différent. Ainsi, « *ce qui unit*

<sup>6</sup> Ibidem, p. 136.

<sup>7</sup> Benoît XVI, Discours à l'assemblée générale de la conférence épiscopale italienne, 27 mai 2010.

*un homme et une femme, c'est de se savoir différents et "éveilleurs l'un de l'autre", c'est cette expérience d'être compris l'un par l'autre, pas seulement dans son être actuel, mais dans son être potentiel, compris par quelqu'un de radicalement différent, autre »<sup>8</sup>.*

L'éducation affective relationnelle et sexuelle (EARS) est une pierre capitale dans le développement de la personne et de la compréhension de la dignité de la personne humaine et donc de l'égalité homme-femme. Elle vise à apprendre la signification du corps dans sa féminité ou sa masculinité, d'apprendre à en prendre soin et d'apprendre à se connaître soi-même dans la rencontre avec l'autre : parce qu'il est différent, l'autre vient m'aider à me construire, à me découvrir, et m'ouvre à la joie de la rencontre.

*« Ce n'est qu'en se débarrassant de la peur de la différence qu'on peut finir par se libérer de l'immanence de son propre être et de la fascination de soi-même. L'éducation sexuelle doit aider à accepter son propre corps, en sorte que la personne ne prétende pas « effacer la différence sexuelle parce qu'elle ne sait plus s'y confronter » (AL, 285).*

► *Quelle est la vision couramment véhiculée de la sexualité ? Sur quelles dimensions met-elle principalement l'accent ?*

► *Comment veillons-nous à la manière dont l'EARS est travaillée et permet à chaque enfant et chaque jeune de se construire une compréhension de la sexualité liée à l'amour ?*

► *Comment réussissons-nous à accompagner les questions existentielles que se posent les jeunes au moment de l'adolescence, afin de les aider à construire leur identité d'homme ou de femme par un regard nourri et critique leur permettant de comprendre ce qui peut être en jeu pour leur développement personnel ?*

#### POUR APPROFONDIR LA RÉFLEXION

- ◆ Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa Homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019
- ◆ Alphonse d'Heilly, *Aimer en actes et en vérité*, Saint-Paul, 2005
- ◆ Jean-Paul II, *La théologie du corps*, Cerf, 2014
- ◆ Xavier Lacroix, *De chair et de parole – Fonder la famille*, Bayard, 2007
- ◆ Louis Lourme (dir.), *Éduquer, c'est-à-dire ? Anthropologie chrétienne et éducation*, 2019
- ◆ François Moog, *Éducation intégrale*, Salvator, 2020
- ◆ Hélène de Saint-Aubert, *Sexuation, parité et nuptialité dans le second récit de la Création*, Cerf, 2023
- ◆ Commission biblique pontificale, *Qu'est-ce que l'homme ?*, Cerf, 2020

<sup>8</sup> Alphonse d'Heilly, *Aimer en actes et en vérité*, Saint-Paul, p. 65.

« Les centres éducatifs catholiques, lorsqu'ils offrent des programmes de formation affective et sexuelle, doivent prendre en considération les différents âges des élèves, et apporter leur aide dans le total respect de chaque personne. Cela peut se réaliser au moyen d'un parcours d'accompagnement discret et confidentiel, grâce auquel on répond à ceux qui vivent une situation complexe et douloureuse. L'école doit donc se proposer comme un lieu de confiance, ouvert et serein, surtout pour les cas qui nécessitent du temps et du discernement. Il est important de créer les conditions d'une écoute patiente et compréhensive, loin d'injustes discriminations »<sup>1</sup>.



Dans un communiqué du 25 février 2022, « l'Académie nationale de médecine appelle l'attention de la communauté médicale sur la demande croissante de soins dans le contexte de la transidentité de genre chez l'enfant et l'adolescent et recommande :

- Un accompagnement psychologique aussi long que possible des enfants et adolescents exprimant un désir de transition ainsi que de leurs parents ;
- En cas de persistance d'une volonté de transition, une prise de décision prudente quant au traitement médical par des bloqueurs d'hormones ou des hormones du sexe opposé dans le cadre de Réunions de Concertation Pluridisciplinaire ;
- L'introduction, dans les études médicales, d'une formation clinique adaptée pour informer et guider les jeunes et leur famille ;
- La promotion de recherches, tant cliniques et biologiques qu'éthiques, trop rares en France à ce jour sur ce sujet.
- La vigilance des parents face aux questions de leurs enfants sur la transidentité ou leur mal-être, en soulignant le caractère addictif de la consultation excessive des réseaux sociaux qui est, à la fois, néfaste au développement psychologique des jeunes et responsable d'une part très importante de la croissance du sentiment d'incongruence de genre »<sup>2</sup>.

Ces recommandations invitent les chefs d'établissement, avec leurs équipes, à accompagner avec vigilance et discernement les questionnements et les situations qui peuvent se

<sup>1</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §56.

<sup>2</sup> Académie nationale de médecine, Communiqué du 25 février 2022.

présenter. Il faut tout faire pour créer un climat de confiance qui aide à cheminer avec le jeune et sa famille et sensibiliser à la portée des décisions qui peuvent être prises. Tout cela, il faut y insister, demande de prendre le temps.

Cette fiche propose différents repères regroupés autour de plusieurs entrées articulées les unes aux autres. Certains concernent le collectif (la classe, l'établissement...), d'autres sont personnels et concernent le jeune. Il importe de bien distinguer ces deux registres.

### **Proposer une éducation affective relationnelle et sexuelle adaptée aux différents âges de la vie**

*« L'éducation à l'affectivité a besoin d'un langage adapté et mesuré. En premier lieu, elle doit tenir compte du fait que les enfants et les jeunes n'ont pas encore atteint la pleine maturité et qu'ils s'apprêtent à découvrir la vie avec intérêt »<sup>3</sup>.*

La sexualité est une composante fondamentale de la personnalité et sa construction obéit à une double dynamique :

- Celle tout d'abord de la découverte d'un corps sexué qui se découvre peu à peu lorsque l'enfant, dès l'âge de 2-3 ans, constate les différences anatomiques de l'autre sexe.
- Celle ensuite liée au processus d'identification nécessaire à la construction individuelle. En regardant ses parents, son entourage familial et amical, l'enfant va comprendre progressivement la complémentarité des sexes à travers les différences biologiques mais aussi comportementales qui la manifestent<sup>4</sup>.

La construction sexuée est éducative et culturelle. L'enfant puis l'adolescent intègre des points de repère ou des codes culturels et éducatifs, fruits d'un patrimoine humain transmis d'une génération à l'autre et à l'intérieur même d'une génération. C'est ainsi que l'on peut dire à la fois que l'on naît garçon ET que l'on devient homme ou bien que l'on naît fille ET que l'on devient femme au fil des années.

Dans cette construction, le rôle des parents est fondamental, celui de l'école essentiel.

L'éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS), commencée dès la maternelle, offre des espaces de réflexion et de dialogue indispensables pour les aider à formuler leurs questionnements et à comprendre les enjeux de l'identité sexuelle. Elle doit tenir compte des représentations de la sexualité dans la culture contemporaine, centrées plus sur la technique et le plaisir que sur la relation, où la pornographie et la représentation esthétisée du corps sont omniprésentes et complexifient encore le travail d'identification et de différenciation (on comprend ainsi que certains jeunes, filles notamment, puissent se dire : « je préfère ne pas être cette femme-là »).

L'investissement dans le domaine de l'éducation affective, relationnelle et sexuelle est une nécessité toujours plus actuelle, tant elle peut permettre d'apporter des éléments de compréhension globale de la croissance de la personne dans toutes ses dimensions.

La formation est ici essentielle et le recours à des structures proposant des parcours adaptés est recommandé.

<sup>3</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §42.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, CNAFC, Ibid, 2013.

## Inscrire la réflexion dans une temporalité indispensable

Les questions liées à l'identité de genre, lorsqu'elles se posent en établissement, requièrent **temps, écoute et dialogue** de manière à pouvoir prendre en compte les situations qui surviennent dans le plus grand respect des personnes tout en veillant à inscrire la réflexion dans le cadre d'un projet d'éducation global.

L'enfant est un être en construction, son devenir est en constante évolution avant d'arriver à un stade de maturité. Il est alors essentiel de ne pas perdre de vue que les interrogations relatives à l'identité de genre s'inscrivent dans un chemin physiologique et psychologique nécessaire à la construction de la personne. Celles-ci nécessitent un accompagnement ne pouvant s'affranchir d'une certaine temporalité, de manière à préserver les temps de l'enfance et de l'adolescence comme temps possible de réversibilité. De ce point de vue, les décisions qui reviendraient à simplement « prendre acte » d'une décision manqueraient tout simplement de bon sens et marqueraient une rupture avec la sagesse éducative qui, mobilisée sur d'autres sujets, permet d'élargir la perspective, de prendre de la hauteur...

**Il s'agit donc de prendre le temps de l'écoute et du dialogue, de privilégier le discernement collectif.** Seul ce temps pris peut permettre d'identifier les questionnements qui se posent derrière le désarroi exprimé par le jeune.

La parole des parents, des éducateurs et des professionnels est fortement requise, afin d'accompagner les enfants, et plus encore les adolescents qui ont à découvrir leur condition d'être masculin ou d'être féminin, dans des questionnements légitimes. Il s'agit de les aider à

connaître le sens du corps et de la sexualité, de leur donner les moyens de comprendre les changements de leur corps et de mettre en place de vrais espaces de dialogue permettant, par l'écoute véritable, de déceler les inquiétudes, de prévenir les malaises et de les aider à construire confiance et estime d'eux-mêmes.

## Entendre les questions et les situations, les travailler collectivement et avec bienveillance

*« Un point de rencontre est l'éducation des enfants et des jeunes à respecter toute personne dans sa condition particulière et différente, afin que personne, à cause de ses conditions personnelles (handicap, race, religion, tendances affectives, etc) ne puisse devenir l'objet de brimades, violences, insultes et discriminations injustes. Il s'agit d'une éducation à la citoyenneté active et responsable, où toutes les expressions légitimes de la personne sont accueillies avec respect »<sup>5</sup>.*

Dans l'accueil des questions qui se posent ou dans le traitement d'une situation, il est indispensable de prendre en compte conjointement :

- l'incontournable attention à la personne qui relève de la bientraitance en éducation ;
- la nécessaire protection contre toute forme d'atteinte à la sécurité et à l'intégrité des personnes : l'élève qui a exprimé une demande de changement de genre, les autres élèves de la classe et l'ensemble de la communauté éducative.

Cette double vigilance invite le chef d'établissement à être attentif à la manière dont il va recevoir la demande d'un jeune qui s'interroge sur son identité de genre et dont il va accompagner cette demande : vis-à-vis du jeune, de sa famille, de la classe et de la communauté éducative.

<sup>5</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §16.

L'Académie nationale de médecine souligne : « Aussi, face à une demande de soins pour ce motif, est-il essentiel d'assurer, dans un premier temps, un accompagnement médical et psychologique de ces enfants ou adolescents, mais aussi de leurs parents, d'autant qu'il n'existe aucun test permettant de distinguer une dysphorie de genre "structurelle" d'une dysphorie transitoire de l'adolescence. De plus, le risque de surestimation diagnostique est réel, comme en atteste le nombre croissant de jeunes adultes transgenres souhaitant "détransitionner". Il convient donc de prolonger autant que faire se peut la phase de prise en charge psychologique »<sup>6</sup>.

Le discernement collégial est essentiel et le chef d'établissement doit s'entourer de compétences d'autres professionnels (éducateurs extérieurs, médecin, psychologue...) afin d'éclairer son propre discernement et d'être aidé dans l'identification des mesures d'accompagnement ajustées à mettre en œuvre, qu'elles soient d'ordre éducatif, psychologique...

Ici encore, la place des parents et la qualité de la relation avec eux est centrale. Ils ne peuvent pas être tenus à l'écart des réflexions, propositions... : l'un et l'autre, compte tenu justement des enjeux éducatifs mentionnés précédemment. Ce lien avec eux permettra aussi d'éclairer plus profondément le sens de la demande faite par leur enfant et la façon dont l'un et l'autre le vivent.

## Comprendre la situation et ses implications sur l'élève, sa famille, la classe, la communauté éducative

L'attention indispensable aux questions qui peuvent se poser nécessite de prendre le temps de la compréhension de manière à prendre en compte à la fois la singularité de la situation et le contexte global et systémique dans lequel elle s'inscrit.

D'ailleurs, l'Académie de médecine appelle l'attention de la communauté médicale sur le fait que les « recherches, tant cliniques et biologiques qu'éthiques, [sont] trop rares en France à ce jour sur ce sujet »<sup>7</sup>. Ce manque de recul invite à la prudence et à prendre le temps d'une appréciation approfondie de chaque situation. Ainsi peut se comprendre plus sereinement le questionnement qui habite le jeune et laisser ouverte sa réflexion en aidant ceux qui l'accompagnent à mesurer ce qui complique son cheminement et peut même l'enfermer.

Plusieurs pistes permettent d'éclairer la réflexion :

- Quelle est la demande et quelles sont les attentes du jeune, de la famille ?
- Qui est à l'origine de la demande (l'élève, la famille, un autre élève...) ?
- Dans quel contexte, à quel moment de la vie de l'enfant dans l'établissement survient la demande ?
- Où en est l'élève dans son questionnement ?
- Quelles observations, remarques – de la famille, des autres élèves, de l'équipe enseignante... – viennent éclairer la situation ?
- Comment se sent-il au sein de la classe, de l'établissement ? Quelles relations avec les autres ?
- Est-il suivi ? Par qui ?
- Y-a-t-il un risque de maltraitance ?
- La famille est-elle au courant ? Comment vit-elle la situation ? Est-elle en demande d'une aide, d'un accompagnement pour l'élève, pour elle ?
- Dans la classe, qui est informé ? Quel est le climat de la classe ? Quelles réactions visibles ?
- Qui est au courant au sein de la communauté éducative ? Quelles peuvent être les personnes ressource ? Quelles peuvent être les difficultés rencontrées par certains au sein de l'équipe ?
- Qu'est-ce qui relève de l'établissement ? Qu'est-ce qui n'en relève pas ?
- Quelle décision prenons-nous et pourquoi ? Comment communiquer ? Comment évaluer ce qui est mis en œuvre ?

<sup>6</sup> Académie nationale de médecine, Communiqué du 25 février 2022.

<sup>7</sup> Académie nationale de médecine, Communiqué du 25 février 2022.

## Accompagner l'ensemble de la communauté éducative

« L'école catholique doit être une communauté éducative où la personne s'exprime et grandit humainement selon un processus de relation dialogique, en interagissant de manière constructive, en exerçant la tolérance, en comprenant les divers points de vue, en créant la confiance dans un milieu de concorde authentique. On instaure ainsi la vraie "communauté éducative, espace de convivialité entre les différences. L'école-communauté est lieu de rencontre, elle encourage la participation, dialogue avec la famille, première communauté d'appartenance des élèves qui la fréquentent, elle en respecte la culture et se met profondément à l'écoute des besoins qu'elle perçoit et des attentes qui sont mises en elle". Ainsi, filles et garçons sont accompagnés par une communauté qui "les incite à vaincre l'individualisme et à découvrir à la lumière de la foi la vocation spécifique qu'ils sont appelés à vivre en toute conscience et responsabilité en union avec les autres" »<sup>8</sup>.

Il s'agit de garantir l'unité de la communauté éducative tout en gardant le cap de l'accueil de tous. Dans le cadre de cet accompagnement, la référence au projet éducatif de l'établissement, qui exprime la valeur de la vie commune ainsi que la manière dont chacun y est impliqué, est un atout essentiel. Ceci suppose que ce projet soit lui-même incarné et concret.

Il est important d'être attentif à la manière dont la situation est présentée et vécue par la communauté éducative (élèves, enseignants et personnels), chacun pouvant légitimement se trouver déstabilisé par la situation, sachant que tous n'en ont pas connaissance forcément au même moment :

- Quelles sont les questions et problématiques que la situation engendre pour les autres élèves, leurs familles, les équipes ?
- Quels temps et espaces de dialogue peuvent être proposés aux élèves, aux familles, aux équipes ?
- Comment penser en équipe l'accompagnement nécessaire : de l'élève, des autres élèves ?
- Comment tenir à la fois protection de l'élève demandeur contre toute forme de violence ou harcèlement et respect des autres élèves, notamment dans leur intimité ?

Il est aussi essentiel de veiller à la manière dont les informations sont données et comprises par tous : comment les mesures personnalisées d'accompagnement du jeune, quelles qu'elles soient, sont-elles comprises, vécues et respectées par tous ?

Le recours à la formation des enseignants et des personnels au sein de l'établissement est un levier de compréhension et d'action.

## Accompagner en particulier le jeune et sa famille

« La famille ne peut être laissée seule face au défi éducatif. Pour sa part, l'Église continue d'offrir un soutien aux familles et aux jeunes dans des communautés ouvertes et accueillantes. L'école et les communautés locales, en particulier, sont appelées à remplir une grande mission, même si elles ne se substituent pas aux parents, leur étant complémentaires. La grande urgence du défi formatif peut constituer aujourd'hui une forte incitation à reconstruire l'alliance éducative entre la famille, l'école et la société »<sup>9</sup>.

Quelle que soit la situation, le dialogue avec la famille doit toujours être recherché et ce pour le bien de l'élève.

<sup>8</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §40.

<sup>9</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §44.

Il sera bien sûr essentiel de tenir compte de la singularité de la situation de manière à tenir le respect inconditionnel des personnes impliquées.

Les parents peuvent avoir du mal à accepter la situation, père et mère pouvant évoluer à un rythme différent. Ils peuvent être désemparés sur la juste attitude à adopter et ce, quelle que soit la façon dont la situation évolue. Il est important de dialoguer avec le jeune pour qu'il accepte que les choses prennent du temps, que les adultes ne peuvent accéder en l'état à toutes ses demandes. Il est important qu'il puisse aussi respecter le cheminement de ses parents, celui de ses pairs et celui des personnes avec qui il travaille au sein de l'établissement. L'École peut être ce lieu qui permet de prendre de la hauteur, de discerner ce qui relève d'un désarroi passager ou d'interrogations plus profondes et durables (ce discernement, il faut y insister, ne peut qu'être collectif et doit mobiliser autour du chef d'établissement d'autres professionnels), de dépassionner, autant que possible, tout en abordant « en face » toutes les questions et leur portée.

Quand les parents accompagnent et soutiennent l'élève dans sa démarche, il sera important :

- d'éclairer, autant que possible, sur les risques de décisions rapides qui engagent l'avenir du jeune et que demain il peut regretter ;
- d'engager un dialogue permettant d'aborder avec la famille la manière dont l'établissement s'attache à mettre en place les conditions nécessaires à la poursuite de scolarité de l'élève ;
- de proposer, avec les équipes pédagogiques et éducatives, les moyens d'un accompagnement de l'élève permettant de garantir la bientraitance éducative à tous les niveaux.

Quand les parents ne sont pas associés à la démarche et en fonction aussi de l'âge de l'enfant, il conviendra, dans la mesure du possible, d'aider

le jeune pour qu'il puisse aborder sa situation avec ses parents, le respect du principe de confidentialité étant important si l'élève risque d'être exposé à une situation de rejet ou de violence. En accord avec le jeune, le chef d'établissement proposera, autant que possible, une médiation ou l'accompagnement d'un professionnel.

## Accompagner la classe

La prise en compte des élèves de la classe est essentielle et il est nécessaire notamment de pouvoir :

- écouter les émotions que la situation suscite chez les autres jeunes ;
- mettre des mots sur la situation en veillant à la manière dont ceux-ci pourront être compris par tous ;
- répondre aux questions qui se posent.

Cet accompagnement s'adaptera à l'âge des élèves, gagnera à être travaillé avec l'équipe en charge de l'éducation affective relationnelle et sexuelle et pourra nécessiter un accompagnement par un professionnel extérieur.

De tels questionnements invitent l'ensemble de la communauté éducative d'un établissement à se situer en adulte, avec une parole sécurisante, rassurante, en cohérence avec le projet éducatif. Ici encore, « *la relation personnelle avec le Christ permet au croyant de poser un regard radicalement nouveau sur toute la réalité en assurant ainsi à l'Église une identité toujours renouvelée afin de susciter, au sein des communautés scolaires, des réponses adéquates aux questions fondamentales de toute femme et de tout homme. Par conséquent, pour tous les membres de la communauté scolaire, "les principes évangéliques inspirent son projet aussi bien comme motivations que comme finalités". En d'autres termes, dans l'école catholique, outre les outils communs aux autres écoles, le dialogue entre*

la raison et la foi permet d'accéder aussi aux vérités qui transcendent les simples données des sciences empiriques et rationnelles, et de s'ouvrir à la vérité tout entière afin de donner une réponse aux questions les plus profondes du cœur humain qui ne concernent pas seulement la réalité immanente. Ce dialogue entre raison et foi n'est pas une contradiction, puisque la tâche des institutions catholiques dans le cadre de la recherche scientifique consiste à "unifier existentiellement, dans le travail intellectuel, deux ordres de réalités qu'on a trop souvent tendance à opposer comme si elles étaient antithétiques, la recherche de la vérité et la certitude de connaître déjà la source de la vérité" »<sup>10</sup>.

#### POUR APPROFONDIR LA RÉFLEXION

- ◆ Laura Bertail, Pascale Morinière, *Luca ou l'aventure de la vie*, Salvator, 2013
- ◆ CNAFC, *12 questions à se poser avant de parler de la sexualité*, 2014
- ◆ Inès Péliissié du Rausas, *S'il-te-plaît parle-moi d'amour*, Saint-Paul, 2001
- ◆ Denis Sonet, Brunor (ill.), *L'amour, la vie... parlons-en !* Droguet & Ardant/Edifa, 2005
- ◆ [enseignement-catholique.fr/ears-4](http://enseignement-catholique.fr/ears-4)
- ◆ [ec-boutique.fr/mallette-ears.html](http://ec-boutique.fr/mallette-ears.html)
- ◆ [www.afc-france.org/enfants/education-affective-et-sexuelle/formation-grandir-et-aimer](http://www.afc-france.org/enfants/education-affective-et-sexuelle/formation-grandir-et-aimer)
- ◆ [www.cler.net/Education-affective-et-sexuelle](http://www.cler.net/Education-affective-et-sexuelle)
- ◆ [www.comitys.com](http://www.comitys.com)



<sup>10</sup> Congrégation pour l'éducation catholique, « *Il les créa homme et femme* » – pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §20.

Parmi les éléments à prendre en compte, le droit est, évidemment, un point névralgique. Plusieurs textes récents, de statuts et d'autorités divers (loi, circulaire administrative...)<sup>1</sup>, touchent aux demandes d'un jeune concernant son identifié de genre. Certains de ces textes ont été contestés devant les tribunaux compétents. Tous les contentieux n'ont pas encore été jugés. L'état du droit est donc susceptible d'évoluer.

Le contenu de la présente fiche, réalisée avec l'aide d'une avocate spécialisée, est donc, plus encore sans doute que les autres fiches, appelé à être modifié.

Cela précisé, deux textes importants doivent être rappelés :

- L'article 3-1 de la [Convention internationale des Droits de l'enfant](#) dispose que, « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».
- L'article L111-6 du [Code de l'éducation](#) précise que « les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés (...) prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire »<sup>2</sup>.

### Dispositions concernant les demandes de transition

#### La transition sociale

« On qualifie ainsi de "transition sociale" le fait de vivre au sein de ses relations sociales, de son environnement familial, amical, affectif, professionnel, dans un genre social autre que son genre de naissance. Les contraintes propres à chaque personne, liées à un contexte familial spécifique, un contexte professionnel, rythment souvent les moments de coming-out. »<sup>3</sup>

Cette transition concerne le changement de prénom, de pronom, de mode vestimentaire pour adapter son apparence physique au genre ressenti dans la sphère publique. En établissement, cela comporte

<sup>1</sup> Un avis du Défenseur des Droits a été émis en 2018, les avis de ce dernier n'ayant cependant pas de valeur normative. Une première circulaire du ministre de l'Éducation nationale du 29 janvier 2019 a, par la suite, fixé pour objectif de mettre en œuvre le soutien de la communauté éducative aux jeunes LGBT face aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer durant leur scolarité, notamment par la mise en œuvre d'actions éducatives spécifiques contre l'homophobie et la transphobie. La circulaire « Blanquer » du 29 septembre 2021 et la loi du 31 janvier 2022 instaurant un nouveau délit interdisant de réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, offrent de nouveaux contours sur la prise en charge des élèves transgenres, qui s'ajoutent aux dispositions pénales existantes en matière de discrimination et de lutte contre la transphobie.

<sup>2</sup> [www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045289043](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045289043)

<sup>3</sup> Haute autorité de santé, *Rapport relatif à la santé et aux parcours de soins des personnes trans*, 16 janvier 2022, p. 27.

toutes les réflexions autour du changement de vêtement, de prénom, de pronom... (avec registre d'appel différent de la liste administrative officielle), de l'accès au vestiaire, au dortoir, aux sanitaires...

### Modification du prénom d'usage à la demande de l'élève :

Par l'arrêt n° 458403 du 28 septembre 2022, le Conseil d'État (4<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> chambres réunies), saisi sur la validité de la circulaire dite « circulaire Blanquer<sup>4</sup> » au regard de dispositions sur le prénom, s'est prononcé de la façon suivante :

« La circulaire du 29 septembre 2021 intitulée "Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire" appelle notamment les établissements scolaires et leurs personnels à veiller, si l'élève dont l'état civil n'a pas été modifié en fait la demande, avec l'accord de ses représentants légaux lorsqu'il est mineur, à ce que le prénom choisi par l'élève soit utilisé par l'ensemble des membres de la communauté éducative et à ce qu'il soit substitué au prénom d'état civil de l'élève dans tous les documents relevant de l'organisation interne de l'établissement, y compris leurs espaces numériques.

Les termes de la circulaire relatifs à l'usage du prénom choisi par les élèves transgenres recommandent aux personnels de l'Éducation nationale de faire usage de ce prénom plutôt que du prénom inscrit à l'état civil dans le cadre de la vie interne des établissements et pour les documents qui en relèvent, **tout en précisant que seul le prénom inscrit à l'état civil doit être pris en compte pour le suivi de la notation des élèves dans le cadre du contrôle continu pour les épreuves des diplômes nationaux.** En préconisant ainsi l'utilisation du prénom choisi par les élèves transgenres dans le cadre de la vie interne des établissements, la circulaire attaquée, qui a entendu contribuer à la scolarisation inclusive de tous les

enfants conformément aux dispositions de l'article L. 111-1 du Code de l'éducation, n'a pas méconnu les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 4 de la loi du 6 fructidor an II. »

Il demeure souhaitable d'inviter le jeune à la réflexion, à la prudence, à ne pas décider trop rapidement, à ne pas modifier trop vite sa manière de se présenter et son prénom.

### La transition administrative

« La "transition administrative" porte sur la modification du prénom et/ou de la mention de sexe à l'état civil : il s'agit depuis 2016 de procédures démedicalisées. Ces procédures peuvent être importantes pour accéder à un emploi, à un logement, et éviter de nombreuses discriminations liées à la révélation d'une identité trans ; cependant, elles ne sont ni obligatoires ni souhaitées par toutes personnes trans. Elles restent par ailleurs peu ou pas accessibles aux personnes étrangères n'ayant acquis ni la nationalité ni un statut de réfugié, ainsi qu'aux personnes sans domicile »<sup>5</sup>.

Pour précision, la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a modifié les conditions du changement d'état civil (articles 60 et 61-5 à 8 du Code civil).

Le changement de prénom à l'état civil relève de l'officier d'état civil sur la base d'un intérêt légitime. Si le bénéficiaire du changement de prénom est mineur ou s'il est majeur sous tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. S'il a plus de 13 ans, le consentement du jeune est obligatoire. Pour les personnes mineurs, il est nécessaire que le dépôt se fasse avec l'accord et la présence de la ou les personnes dépositaires de l'autorité parentale ; ou le représentant légal pour une personne sous tutelle.

<sup>4</sup> Circulaire du 29 septembre 2021 ; [www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.html](http://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.html)

<sup>5</sup> Ibidem, p. 27.

En termes de procédure, si l'officier d'état civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, le demandeur peut saisir le procureur de la République. Si ce dernier s'oppose à ce changement, le demandeur, ou son représentant légal, peut alors saisir le juge aux affaires familiales.

**Le changement de sexe à l'état civil** relève du tribunal de grande instance. Il est possible pour une personne majeure ou un mineur émancipé. La personne doit démontrer que la mention de son sexe dans les actes de l'état civil (acte de naissance, de reconnaissance, de mariage ou de décès) ne correspond pas à celui sous lequel elle se présente et sous lequel elle souhaite être connue<sup>6</sup>. Le demandeur doit faire état de son consentement libre et éclairé et produire tout élément de preuve au soutien de sa demande.

### La transition médicale

Elle concerne l'ensemble des soins médicaux liés à la transition de genre :

- Accès à un **traitement hormonal** féminisant ou masculinisant (sans condition d'âge si accord des deux parents) : traitements médicamenteux pour bloquer la puberté, et/ou des traitements hormonaux pour diminuer l'effet des hormones sexuelles endogènes et compenser l'absence des hormones naturelles du sexe ressenti<sup>7</sup>.
- Accès à des **chirurgies d'affirmation de genre** : actes d'ablation des marqueurs physiques du genre de naissance :
- Torsoplastie<sup>8</sup> (âge minimum requis : 17 ans) ;
  - Chirurgie esthétique de mise en conformité avec les stéréotypes physiques concordants avec le genre ressenti (féminisation du visage, épilation définitive, implants et prothèses capillaires).
- Accès à des **chirurgies génitales**<sup>9</sup> : chirurgie constructive des organes sexuels du genre ressenti pour lesquels il faut être majeur et en possession d'un courrier rédigé par un

praticien (psychologue, psychiatre, sexologue, etc). La personne devra également prendre des hormones de substitution pendant au moins un an.

## Le nouveau délit de répression de l'identité de genre de l'article 225-4-13 du Code pénal

La loi du 31 janvier 2022 interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne a introduit au Code pénal un nouvel [article 225-4-13 au Code pénal](#), qui prévoit que « *les pratiques, les comportements ou les propos répétés visant à modifier ou à réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, vraie ou supposée, d'une personne et ayant pour effet une altération de sa santé physique ou mentale sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.*

*Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'ils sont commis :*

*1° Au préjudice d'un mineur ou lorsqu'un mineur était présent au moment des faits et y a assisté ;*

*2° Par un ascendant ou toute personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ».*

Cet article crée ainsi un nouveau délit qui vise à punir les pratiques, comportements ou propos répétés visant à réprimer l'identité de genre. La peine est aggravée lorsque cela est commis à l'encontre d'un mineur (et donc d'un élève, les élèves étant en grande majorité des mineurs) et par une personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait (tel qu'un professeur, un surveillant, un chef d'établissement...).

Il est à noter que la loi a entendu élargir l'occasion de faire usage de ce texte en offrant aux associations

<sup>6</sup> [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34826](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34826)

<sup>7</sup> Transféminins (MtF) : oestrogènes, anti-androgènes et progestérone) ; Transmasculins (FtM) : testostérone.

<sup>8</sup> Masculinisation du torse par ablation des seins et des glandes mammaires (= double mastectomie) ou reconstruction mammaire par prothèses.

<sup>9</sup> MtF : vaginoplastie ; FtM : Hystérectomie, métaoïdioplastie, phalloplasties.

défendant les droits des personnes LGBT+ la possibilité de se constituer partie civile (pour cette infraction et l'ensemble des incriminations relatives aux discriminations en raison de l'orientation sexuelle). Elle a modifié l'article 2-6 du Code de procédure pénale en ce sens<sup>10</sup>. Dès lors, il est à noter que les établissements scolaires pourront être confrontés à des associations qui agiront en soutien de l'élève demandeur, voire en ses lieux et place car l'accord de l'intéressé n'est pas requis pour que ces associations puissent se constituer partie civile. Celles-ci peuvent ainsi non seulement se joindre à une éventuelle affaire déjà en cours mais aussi déclencher et forcer l'action publique par une citation directe devant le tribunal correctionnel ou par une réitération de plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction.

Néanmoins, ce même article prévoit expressément que *« l'infraction prévue au premier alinéa n'est pas constituée lorsque les propos répétés invitent seulement à la prudence et à la réflexion, eu égard notamment à son jeune âge, la personne qui s'interroge sur son identité de genre et qui envisage un parcours médical tendant au changement de sexe »*.

## Les dispositions pénales relatives à la discrimination et à la violence transphobe

La discrimination consiste à traiter différemment des personnes en fonction de critères énumérés limitativement par l'article 225-1 du Code pénal, parmi lesquels le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, sans que cette différence de traitement ne soit justifiée par des raisons objectives.

**Le refus d'inscription ou le renvoi d'un élève en raison de son changement de genre ou de sa demande de changement, pourrait constituer un délit pénal.**

Les violences et leurs sanctions sont définies par les articles 222-7 et suivants du Code pénal. Elles sont punies particulièrement sévèrement lorsqu'elles s'exercent sur un mineur de 15 ans, et/ou par une personne chargée d'une mission de service public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'article 222-13 du Code pénal prévoit une aggravation des peines lorsque les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail (trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende) lorsqu'elles sont commises à raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée de la victime. Ces violences peuvent être de nature psychologique (article 222-14-3 du Code pénal) sans que ces violences psychologiques ne soient définies.

**Lorsque la demande n'est fondée sur aucun changement à l'état civil, l'établissement scolaire privé sous contrat :**

- **Peut** indiquer que la circulaire Blanquer<sup>11</sup> ne s'applique pas à lui.
- **Doit refuser** la mise en place de mesures actant la transition d'un élève mineur en cas d'absence d'accord exprès des deux titulaires de l'autorité parentale.
- **Peut et doit** inviter l'élève et ses parents à la prudence et à la réflexion.

<sup>10</sup> Art. 2-6 al 3 du Code de procédure pénale : l'association peut également exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'atteintes volontaires à la vie ou à l'intégrité de la personne et de destructions, dégradations et détériorations réprimées par les articles 221-1 à 221-4, 222-1 à 222-18, 225-4-13 et 322-1 à 322-13 du Code pénal, lorsque ces faits ont été commis en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou des mœurs de la victime, dès lors qu'elle justifie avoir reçu l'accord de la victime ou, si celle-ci est un mineur ou un majeur protégé, celui de son représentant légal.

<sup>11</sup> Circulaire du 29 septembre 2021 ; [www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.html](http://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.html)

## POUR APPROFONDIR LA RÉFLEXION

- ◆ Académie nationale de médecine, Communiqué du 25 février 2022 [www.academie-medecine.fr/la-medecine-face-a-la-transidentite-de-genre-chez-les-enfants-et-les-adolescents](http://www.academie-medecine.fr/la-medecine-face-a-la-transidentite-de-genre-chez-les-enfants-et-les-adolescents)
- ◆ Loi n° 2022-92 du 31 janvier 2022 interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne : [www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045097703](http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045097703)
- ◆ Décision cadre du Défenseur des droits 2020-136 - 18 juin 2020 relative au respect de l'identité de genre des personnes transgenres : [www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/decision\\_cadre\\_ndeg2020-136\\_1.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/decision_cadre_ndeg2020-136_1.pdf)
- ◆ Ministère de l'Éducation nationale, Circulaire du 29 septembre 2021 : [www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.html](http://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.html)
- ◆ Haute autorité de santé, *Rapport relatif à la santé et aux parcours de soins des personnes trans*, 16 janvier 2022





ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05 - 01 53 73 73 50

[enseignement-catholique.fr](http://enseignement-catholique.fr)  Enseignement catholique France  @EnsCatho

Document gratuit à télécharger ou commander sur la boutique : [ec-boutique.fr](http://ec-boutique.fr)